R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Soucieu-en-Jarrest
commune des coteaux du lyonnais

ARRETE DU MAIRE
N°082-2022

Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement
Place du 11 novembre 1918 / RD25 / RD30, en agglomération
Requalification des espaces publics du centre-bourg
Annule et remplace l'arrêté n°067/2022 du 21 juin 2022

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande en date du 20 juin 2022 de Monsieur Quentin ARGAUD, représentant l'entreprise MGB Travaux Publics domiciliée 140 Rue Frédéric MONIN à MORNANT, pour des travaux dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre-bourg,
Vu la demande en date du 06 juillet 2022 de Monsieur Quentin ARGAUD, représentant l'entreprise MGB Travaux Publics domiciliée 140 Rue Frédéric MONIN à MORNANT, pour des travaux dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre-bourg,
Vu l'état des lieux,
Vu l'avis du service voirie sud du Département du Rhône en date du 21/06/2022,
Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation se fera sur une voie (largeur maintenue : 5m) avec mise en place d'un alternat par feux tricolores, et basculement de la circulation sur la chaussée opposée en fonction des phases des travaux. Le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Les travaux débuteront le 04 juillet 2022 pour une durée de 60 jours calendaires selon le programme suivant :

- Semaines 27 à 31 : La rue de la Poste sera interdite à la circulation et au stationnement
- Semaines 27 à 34 : Le tronçon de la RD 30 entre la rue de Verdun et la RD25 sera mis en sens unique
- Semaine 26 : Préparation des emprises – îlot de la place du 11 novembre 1918
- Semaine 27 : Préparation des emprises – destruction des WC publics – mise en stock du Calvaire
- Semaines 27 à 31 : Traitement trottoir Nord / Est
- Semaines 32 à 34 : Traitement trottoir Ouest
- Semaine 34 : Traitement trottoir sur RD25

Une déviation par le chemin de la Maillarde, entre la RD25 (rue du Stade) et la RD 30 (Route de Mornant), sera mise en place afin de délester la circulation dans le centre de Soucieu-en-Jarrest.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise MGB Travaux Publics est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur Quentin ARGAUD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service voirie sud du département du Rhône
- à Monsieur Quentin ARGAUD

Fait à Soucieu en Jarrest, le 11 juillet 2022

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST

Publié le : 11 JUIL. 2022